

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-35

LE VENDREDI 27 JUIN DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 27/06/2025
date d'affichage : 20/06/2025

nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 10
votants : 11
quorum : 7

PROCURATION :

M Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENT EXCUSE :

M David LE GLANIC

ABSENT :

M Romuald SEITE

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2024

Le rapport Assainissement fourni par Suez permet de vous présenter la synthèse suivante, sachant que l'intégralité du rapport est consultable en mairie.

Suez précise tout d'abord que le contrat présente un déséquilibre significatif entre les charges et les recettes et doit nous proposer des modalités de rétablissement de l'équilibre économique.

- Nombre de clients en assainissement collectif : 286 contre 292 en 2023. On peut penser que c'est le résultat d'informations erronées et corrigées dans la base de données de Suez et d'abonnés indument taxés en collectif
- Volume assujetti : 24 782 m3 contre 21 788 m3 en 2023
- Linéaire du réseau assainissement : 5,3 km contre 5,1 km en 2023. Cette différence provient vraisemblablement des mises à jour de la cartographie (rue Montrond), les collecteurs supplémentaires créés en 2023 ayant déjà été pris en compte.
- 1 poste de refoulement
- 1 station de traitement des eaux usées
- Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 : 3,047 contre 3,11 en 2023.

Pour information complémentaire, nous avons en partie résolu les difficultés rencontrées ces dernières années avec des demandes indues de la DRIEAT. C'est ainsi que nous avons été soulagés d'apprendre en mars dernier que la commune n'était pas soumise à l'ARD (Analyse des Risques de Défaillance) de la station puisque notre station avait été conçue avant les textes régissant cette demande et datait de 2018.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20250627-2025_35-DE

En outre, SUEZ a transmis à la DRIEAT une argumentation concernant la norme Phosphore total mais la DRIEAT attend un courrier de la commune précisant la demande ainsi qu'un porté à connaissance argumentant cette dernière. Cela devrait ensuite permettre au préfet de prendre un nouvel arrêté.

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
Prend acte du rapport de l'Assainissement 2024.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



Envoyé le : 04/07/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 04/07/2025
Publié le : 04/07/2025
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20250627-2025_35-DE